Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le 28/03/2022

ID: 089-218904530-20220317-VILL2022\_\_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU

Nombre de membres

En exercice: 15

Séance du 17 mars 2022

Présents: 7

**Présents**: Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Céline PARIS, Clémence HARNIST,

Votants: 12

Date de convocation :

Absents excusés: Dominique MOREL (pouvoir à Pascal BARBERET), Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Pierre SINDONINO (pouvoir à Serge SAUVAGERE), Florence CAPITAIN (pouvoir à Christine SIGONNEAU), Séverine TROMPARENT (pouvoir à Clémence HARNIST), Céline PORTOLES (pouvoir à Céline PARIS), Romain

07 mars 2022

Date d'affichage:

BELIGAT, Justin SAFFROY,

07 mars 2022

Secrétaire de séance : Christine SIGONNEAU

## **OBJET DE LA DELIBERATION:**

## SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT "IN FINE" POUR LE LOTISSEMENT

Afin de financer le projet de lotissement, la Commune veut souscrire un prêt in fine. Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens. Le maire présente les propositions bancaires reçues :

- Crédit Agricole : prêt in fine de 600 0000 €
- Caisse d'Épargne : prêt in fine de 600 000 € sur 2 ou sur 3 ans ;

et propose au conseil de le laisser négocier avec ces deux organismes afin d'obtenir le meilleur taux. Il demande au conseil de déterminer la durée de remboursement.

Le conseil à l'unanimité

AUTORISE le maire à négocier avec les organismes bancaires afin d'obtenir le meilleur taux

**DECIDE** de souscrire un emprunt in fine de 600 000 € sur 3 ans

AUTORISE le maire à signer les documents afférents à ce dossier

Ont signé tous les membres présents.

Maire,

Pascal BARBERET